

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COLMAR, LE 18 JANVIER 2021

CP - L'État s'engage à évacuer le lindane situé sur le site PCUK à Wintzenheim

Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, vient d'annoncer l'extraction des 750 tonnes de lindane sur le site PCUK à Wintzenheim. Éric Straumann, Maire de Colmar et Président de Colmar Agglomération, et Serge Nicole, Maire de Wintzenheim, remercient l'ensemble des parlementaires, de la majorité et de l'opposition, ainsi que Brigitte Klinkert, Ministre déléguée à l'insertion, qui se sont investis dans ce dossier.

En effet, le **Président de Colmar Agglomération** avait transmis un courrier à la Ministre de la Transition écologique le 5 janvier dernier afin que des solutions durables puissent être mises en oeuvre en vue de dépolluer l'ensemble des terrains et sous-sols concernés par la présence de lindane.

POUR RAPPEL

L'ancienne décharge localisée à l'Est de la commune de Wintzenheim et en bordure Ouest de la Ville de Colmar a accueilli, entre mai et septembre 1966, des quantités importantes (700 à 750 tonnes) de résidus de fabrication d'un insecticide peu biodégradable, le lindane, isomère gamma-hexachlorocyclohexane (y-HCH) provenant de l'usine de la société des Produits Chimiques UGINE-KUHLMANN (PCUK) installée à Huningue. Cette société, dont le capital était détenu majoritairement par l'Etat français, a cessé toute activité en 1974.

En 1974, 1983 et 1984, trois campagnes de sondages effectuées par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ont permis de localiser le dépôt, ainsi que le volume stocké (700 à 750 tonnes) sur une superficie estimée à 3 000 m2.

En 1989, les déchets de lindane ont été recouverts d'une couche d'argile visant à confiner la pollution. Le 23 décembre 1996, la société PCUK a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. En 1999, devant l'inaction de la société, le ministère chargé de l'environnement a confié à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) le contrôle et la maintenance du dépôt de Winzenheim et la surveillance de la nappe phréatique en aval du site. En 2000, un réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines a été réalisé via l'installation de seize piézomètres. En 2001, cette surveillance a mis en évidence un impact sur les eaux souterraines. Ainsi entre 2002 et 2003, une étude a été confiée au bureau HYDRO-INVEST par l'ADEME afin de préciser les mécanismes de migration de la pollution vers les eaux souterraines.

Au vu de cette étude et de ses conclusions, le 10 mai 2004, un arrêté préfectoral vient interdire les usages de l'eau de la nappe phréatique sur les communes de Winzenheim et Colmar; le 11 avril 2006, un nouvel arrêté est pris pour délimiter les périmètres des zones de restriction et de surveillance du panache de pollution; en 2009-2010, des travaux relatifs à la réalisation d'une couverture étanche en PEHD élargie sur le site ont été entrepris et financés par l'Etat.

Le suivi analytique des eaux souterraines, réalisé en 2012-2013, ne montre pas de réduction significative des teneurs en HCH, voire des teneurs élevées au niveau des puits situés sur le site et en aval. Depuis, il est procédé à des mesures régulières.